

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE
ROULLET-SAINT-ESTEPHE**

N° 2024 - A - 71

*VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R 153-18,
VU la délibération du conseil municipal du 12 mai 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
de Roulet-Saint-Estèphe, modifié les 13 octobre 2016, 11 décembre 2018, 23 mai 2019, 5
décembre 2019, 9 décembre 2021 et 16 mars 2023, ayant fait l'objet d'une révision allégée le
24 janvier 2023 et de mises en compatibilité avec une déclaration de projet le 23 mai 2019 et
le 25 mai 2023, mis à jour le 10 septembre 2024 ;*

*VU l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 approuvant la révision du plan de prévention des risques
naturels d'inondation de la vallée de la Charente, en aval de l'agglomération d'Angoulême sur
le secteur de Linars à Bassac ;*

VU notamment les plans et documents annexés ;

*VU l'arrêté n°101 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à
Monsieur Vincent YOU, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions ;*

ARRETE :

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de Roulet-Saint-Estèphe est mis à jour à la date du
présent arrêté. À cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressées :

- La servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation de
la vallée de la Charente (Secteur de Linars à Bassac).

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- En mairie ;
- Dans les locaux de la communauté d'agglomération ;
- Dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la
Charente ;
- Dans les locaux de la Préfecture.

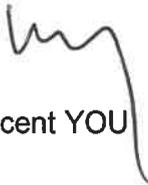
Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Charente ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Charente ;
- Monsieur le Maire de la commune de Roulet-Saint-Estèphe concernée par cette mise
à jour.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le : - 1 OCT. 2024
Publié ou notifié
le : - 1 OCT. 2024

Angoulême, le - 1 OCT. 2024
P/Le Président,
Le Vice-Président,


Vincent YOU